

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

ELUS : 11

EN FONCTION : 11

PRESENTS : 6

VOTANTS : 8

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 8

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE MIZOËN

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf décembre, à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. MICHEL Bernard, Maire.

Date de la convocation : 12 décembre 2025

Etaient présents : (formant la majorité des membres en exercice)

Michel BERNARD, Florence DEUIL, François PINATEL, Roger GIRAUD, Michèle JOUANNY, Denise VINCENT

Etaient excusés : Francine PHILIPPE (pouvoir à Roger GIRAUD), Fanny JOUANNEAU, Jean-Marc SAUNIER (pouvoir à Denise VINCENT)

Etaient absents : Christophe VENERA, Guy BERARD

Florence DEUIL a été nommée secrétaire de séance.

Délibération n° 2025/65 : Compte-rendu des délégations consenties au Maire

Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

Vu l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Considérant les délégations accordées à Monsieur le Maire par délibération du conseil municipal du 8 juillet 2020,

Considérant l'obligation de présenter au conseil municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de ces délégations,

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

Décision du 17 novembre 2025 : acceptation du devis de l'entreprise ESF Auris en Oisans pour l'encadrement des stages de ski dans le cadre scolaire de l'école maternelle. Montant du devis : 2 112,00€ TTC.

Décision du 24 novembre 2025 : acceptation du devis de l'entreprise BARTHELEMY DANIEL pour la l'installation de jambage de protection des cuves de carburants du service technique. Montant du devis : 1 008,00€ TTC.

Décision du 24 novembre 2025 : acceptation du devis de PETRO Mélissa pour la réalisation de trois ateliers dans la cadre du programme 2025 des animations. Montant du devis : 1 100,00€ TTC.

Décision du 27 novembre 2025 : acceptation du devis de l'entreprise ALPICITE pour la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage en matière d'urbanisme. Montant du devis : 10 080,00€ TTC.

Décision du 8 décembre 2025 : acceptation du devis de l'entreprise UCENIA pour la prestation de création d'un musée numérique dédié à Mizoën. Montant du devis : 950,00€ TTC (450€ pour la création et 500€ d'abonnement annuel à compter de la mise en ligne).

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Certifié conforme par Monsieur le Maire,

Le Maire,
Bernard MICHEL

Date de dépôt en Préfecture : **22 DEC. 2025**
Date de publication :

